



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

**Le Service
d'Accompagnement
à la Vie Sociale
de nuit**

16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Rapport d'Activité 2019

Fondation Maison des Champs

Siège social :
55, rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92
www.fmdc.fr
fondation@fmdc.fr

SOMMAIRE

I .	Présentation du service.....	p.3
	1. Description du service	p.4
	2. Modalités d'intervention	p.4
	3. Sites concernés	p.5
	4. Organisation des interventions	p.5
II .	Activité 2019 du SAVS de Nuit.....	p.5
	Conclusion	p.6

I. PRESENTATION DU SERVICE

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs

Président du Conseil d'Administration

Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation

Jérôme LUCAS

Service d'accompagnement à la vie sociale de nuit

Service administratif

16, rue du Général Brunet

75019 PARIS

Téléphone : 01.48.03.86.12

Les ULS :

Pont-canal : 22 rue de l'Ecluse St Martin - 75010 Paris

Goix : 236 bd de la Villette - 75019 Paris

Etex : 21 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris

Duployé : 23 rue Emile Duployé - 75018 paris

Directrice du Pôle Solidarités et Action Sociale (Dispositifs de Nuit, Hébergements temporaires et Carrefour des Solidarités):

Louise Pouget

l.pouget@fmdc.fr

La Fondation Maison des Champs, qui gère le SAVS de nuit, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

1- Description du Service :

Ce Service est au nombre des établissements et services mentionnés au 7° du I de l'article L 312.1 du code de l'action sociale et des familles. En matière d'autorisation et de tarification, il relève de la compétence du Président du Conseil Général ayant délivré l'autorisation de création. Les usagers y sont orientés par la MDPH.

Les décrets 2005-223 du 11 mars 2005 fixent les conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS notamment en termes de personnel, d'évaluation des besoins, d'élaboration de projets individuels et d'évaluation de la qualité du service.

Depuis 2006, la Fondation Maison des Champs a été autorisé à créer et faire fonctionner un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 45 places en direction des personnes souffrant d'un handicap psychique.

En 2018, suite à la signature du CPOM, la Fondation a bénéficié d'une extension de son SAVS de nuit.

Aux 8 places accordées en 2016, 6 autres places ont été attribuées à la Fondation.

En 2019 le nombre de places attribuées reste le même.

L'équipe du SAVS de nuit accompagne et soutient les usagers pour élaborer et réaliser un projet de vie. En effectuant un accompagnement adapté, personnalisé et contractuel pour chaque usager le service a pour vocation de permettre le maintien des liens familiaux, sociaux, professionnels et de faciliter l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

2- Modalités d'intervention :

Un accompagnement effectué par un SAVS s'inscrit dans la logique du droit à compensation individualisé de la personne. Il s'agit d'une forme de l'intervention sociale qui vise à permettre à la personne en situation de handicap d'exercer sa pleine participation sociale au même titre que tous les citoyens.

Un accompagnement individuel du SAVS de Nuit :

Dans le cadre du SAVS de nuit une équipe d'intervenants de nuit composée de 2,36 ETP d'auxiliaires de vie diplômés (essentiellement Aide soignant- DEAS ou Auxiliaire de vie sociale- DEAVS), et d'un temps partiel (1/3 temps) de travailleur social destiné à encadrer l'équipe des intervenants de nuit et à accompagner les personnes dans leur démarches administratives ou autres, intervient 365 jours par an de 21 heures à 7 heures auprès d'usagers très dépendants résidant sur les ULS (Unité de Logement Spécialisé totalement domotisé).

L'équipe d'intervenants de nuit délivre au domicile des usagers des prestations d'aide à la personne pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne. Il s'agit d'aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, au déshabillage, à se rendre aux toilettes, à prendre ses repas.

Cette aide permet à la personne de rester insérée socialement et professionnellement, de profiter de son foyer et de sa famille.

Au vu du caractère vital et de la nature des prestations délivrées, il est indispensable de garantir la continuité des interventions, une astreinte téléphonique fonctionne en dehors des heures d'ouverture de bureaux.

3- Sites concernés :

Le SAVS de nuit est dédié à l'accompagnement des résidents de 14 appartements adaptés et domotisés, regroupés sur quatre sites :

ULS	Adresse
PONT-CANAL	22 rue des écluses Saint-Martin - 75010 Paris
DUPLOYE	23 rue Emile Duployé - 75018 Paris
ETEX	21 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris
GOIX	236 boulevard de la Villette - 75019 Paris

Les usagers sont locataires au sens plein et titulaire d'un bail individuel, les interventions sont individualisées.

4- Organisation des interventions :

Un plan d'intervention est établi prenant en compte la planification des besoins de l'ensemble des personnes accompagnées par le SAVS de nuit sur les sites.

Les interventions programmées et récurrentes sont déterminées afin de s'assurer du confort des personnes. Les interventions supplémentaires, non prévues ou d'urgence seront effectuées directement par l'intervenant de nuit ou en cas de besoin.

Le SAVS de nuit dispose des quatre loges situées sur les sites concernées, ainsi que de places de parking ou garage afin de faciliter les transferts et déplacements dans un maximum de sécurité.

II. ACTIVITE 2019 DU SAVS DE NUIT

1- Site de Duployé :

Duployé	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	4	1 460
Activité réelle	3	1 396

2- Site de Pont Canal:

Pont Canal	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	4	1 460
Activité réelle	4	1 399

3- Site d'ETEX :

Etex	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	1 095

4- Site de Goix :

Goix	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées s
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	4	1 011

Le SAVS de nuit est constitué de 14 places.

En 2019, à la suite du décès d'un bénéficiaire sur le site de Goix, des places sont à pourvoir par les services de la DASES – BAPH.

CONCLUSION

Pertinence de l'objet du SAVS de nuit

L'objet du SAVS de nuit est en pleine cohérence avec les objectifs du nouveau schéma handicap du département de Paris présenté en mars 2017.

Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap grave, rencontrant des difficultés dans la couverture de leurs besoins en aide humaine.

Au-delà des interventions récurrentes et quotidiennes planifiables, ces personnes ont besoin d'une présence permanente de proximité susceptible d'effectuer, dès que nécessaire, une intervention dans un délai très court afin que la vie au domicile se déroule dans des conditions de sécurité optimale (pause d'un masque de ventilation, transferts la nuit, risque de fausse route, risque de chute etc.).